3468

DD/ads
RÉPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

N° 001095 MEFP/DCEF

Dakar, le - 8 FEV. 1999

Le Ministre

OBJET : ***Négociations relatives au financement du projet de lutte contre la pauvreté.***

Je vous fais parvenir ci-joint le procès verbal des négociations relatives au financement du projet de lutte contre la pauvreté qui se sont tenues, les 13 et 14 janvier 1999, au siège de la Banque Africaine de Développement à Abidjan.

Je voudrais attirer votre attention sur les éléments suivants qui me semblent déterminants pour la réussite du projet :

- La nécessité de **mobiliser la contrepartie de l'Etat** au financement des activités programmées pour l'année **avant le 31 mars**.

  Cette contribution de l'Etat estimée à environ 1,5 milliards de FCFA servira exclusivement à financer une partie des activités de crédit (1,4 milliards) et de gestion du projet (~~80~~ 100 millions).

- En raison de la grande sensibilité de nos partenaires aux questions de gouvernance, la partie sénégalaise devra veiller à ce que **les recrutements se fassent dans la transparence la plus irréprochable.**

Pour permettre une mise en œuvre rapide de cet important projet, les services compétents de mon département (DCEF et DDI) sont disposés à vous apporter tout l'appui nécessaire à la réalisation des conditions préalables au premier décaissement convenues avec la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le Ministre Délégué
auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan
chargé du Budget

Aissatou Niang NDIAYE

/-))

Madame le Ministre
de la Famille de l'Action Sociale
et de la solidarité Nationale

DAKAR

20 JAN. 1999 № 00036

REPUBLIQUE DU SENEGAL : PROCES VERBAL DES NEGOCIATIONS DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

1. INTRODUCTION

1.1 Les 13 et 14 janvier 1999 ont eu lieu au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan les négociations du Projet de lutte contre la pauvreté en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de 10,00 millions d'unités de compte et d'un don FAT de 1,75 million d'unités de compte à la République du Sénégal. Ont pris part à ces négociations :

Pour la République du Sénégal :

MM Daouda DIOP, Adjoint au Directeur de la Coopération économique et financière du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP), chef de délégation ;
Ousmane KA, Conseiller technique du Ministre de la famille, de l'action sociale et de la solidatité nationale (MFASSN), Chef du Bureau de coordination et de suivi des projets et programmes du MFASSN ;
Ibrahima WADE, Chef de bureau à la Direction de la dette et de l'investissement ;

MME Khady Fall NDIAYE, Directrice du Projet d'appui aux groupements de promotion féminine.

Pour la Banque africaine de développement :

MM André KOMENAN, Représentant le Chef de Division OCDW.5, Président de séance
A. ZEJLY, Economiste, OCDW.2
G. VARANGO, Architecte, FPRU
Souley AMADOU, Juriste, CLEG.1
Sédozan APITHY, Chargé de décaissements, FLAD.1
Boukary SAVADOGO, Expert en éducation OCDW.5

MME Raymonde COFFI, Architecte OCDW.5

1.2 Par ailleurs, M. Alexandre V. FONTES, Assistant de l'Administrateur GONDJOUT, a assisté aux négociations.

2. DEROULEMENT DES NEGOCIATIONS

2.1 Dans son introduction, le président de séance a souhaité la bienvenue à la délégation sénégalaise et présenté l'équipe de la Banque. Il a précisé l'objet principal des négociations qui doivent permettre l'examen du projet de texte de l'accord de prêt du projet. Il a souligné la satisfaction de la Banque de voir l'aboutissement heureux de cette opération. L'équipe de la Banque a remercié la partie sénégalaise qui a su participer avec efficacité à la préparation et à l'évaluation du projet.

2.2 La délégation sénégalaise a pour sa part, remercié la Banque de l'invitation à participer à ces négociations. Le chef de mission a présenté les membres de la délégation. Le projet, a-til souligné, a été bien préparé et cadre bien avec les priorités du Gouvernement. Il a insisté sur le fait que la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes, les jeunes et les enfants,

20 JAN. 1999 № 00036

REPUBLIQUE DU SENEGAL : PROCES VERBAL DES NEGOCIATIONS DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

1. INTRODUCTION

1.1 Les 13 et 14 janvier 1999 ont eu lieu au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan les négociations du Projet de lutte contre la pauvreté en vue de l'octroi d'un prêt d'un montant de 10,00 millions d'unités de compte et d'un don FAT de 1,75 million d'unités de compte à la République du Sénégal. Ont pris part à ces négociations :

Pour la République du Sénégal :

MM Daouda DIOP, Adjoint au Directeur de la Coopération économique et financière du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP), chef de délégation ;
Ousmane KA, Conseiller technique du Ministre de la famille, de l'action sociale et de la solidatité nationale (MFASSN), Chef du Bureau de coordination et de suivi des projets et programmes du MFASSN ;
Ibrahima WADE, Chef de bureau à la Direction de la dette et de l'investissement ;

MME Khady Fall NDIAYE, Directrice du Projet d'appui aux groupements de promotion féminine.

Pour la Banque africaine de développement :

MM André KOMENAN, Représentant le Chef de Division OCDW.5, Président de séance
A. ZEJLY, Economiste, OCDW.2
G. VARANGO, Architecte, FPRU
Souley AMADOU, Juriste, CLEG.1
Sédozan APITHY, Chargé de décaissements, FLAD.1
Boukary SAVADOGO, Expert en éducation OCDW.5

MME Raymonde COFFI, Architecte OCDW.5

1.2 Par ailleurs, M. Alexandre V. FONTES, Assistant de l'Administrateur GONDJOUT, a assisté aux négociations.

2. DEROULEMENT DES NEGOCIATIONS

2.1 Dans son introduction, le président de séance a souhaité la bienvenue à la délégation sénégalaise et présenté l'équipe de la Banque. Il a précisé l'objet principal des négociations qui doivent permettre l'examen du projet de texte de l'accord de prêt du projet. Il a souligné la satisfaction de la Banque de voir l'aboutissement heureux de cette opération. L'équipe de la Banque a remercié la partie sénégalaise qui a su participer avec efficacité à la préparation et à l'évaluation du projet.

2.2 La délégation sénégalaise a pour sa part, remercié la Banque de l'invitation à participer à ces négociations. Le chef de mission a présenté les membres de la délégation. Le projet, a-til souligné, a été bien préparé et cadre bien avec les priorités du Gouvernement. Il a insisté sur le fait que la pauvreté touche de manière disproportionnée les femmes, les jeunes et les enfants,

principaux groupes cibles du projet et sur la nécessité de s'assurer que l'essentiel des ressources du projet ira aux populations pauvres.

2.3 Après ces échanges, les deux parties ont adopté l'ordre du jour suivant :

(i) examen du rapport d'évaluation du projet ;
(ii) examen du projet d'accord de prêt ;
(iii) divers.

2.4 Le présent procès verbal rend compte des points discutés et des conclusions auxquelles les deux parties sont parvenues.

A. Examen du rapport d'évaluation du projet

2.5 La délégation sénégalaise a fait remarquer que le rapport prend en compte les préoccupations du Gouvernement et reflète les priorités du pays en matière de lutte contre la pauvreté. Sur certains points spécifiques, elle a fait les observations suivantes :

(i) Observations générales : l'appréciation globale du rapport d'évaluation est positive. Dans la description de la situation de la pauvreté, il est utile de disposer de plus de données sur la situation des jeunes et des enfants.

(ii) Description du projet : la délégation sénégalaise a insisté sur le fait que durant l'exécution du projet, l'appui aux différentes structures partenaires externes au MFASSN doit être proportionnel à leur implication réelle dans l'exécution. Par ailleurs, le programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet doit être ajusté en fonction des besoins. Pour le crédit, la notion d'accord de rétrocession peut prêter à confusion ; il s'agit en fait de convention de gestion des ressources mises à la disposition des intermédiaires financiers pour l'exécution des opérations de crédit au profit des populations cibles.

(iii) Coût et plan de financement : les deux délégations ont discuté de l'affectation de la contrepartie de l'état au fonds de micro-crédit. Elles ont convenu de la nécessité de définir des modalités aptes à faciliter la mise à la disposition des intermédiaires financiers des fonds provenant de la contrepartie de l'état.

(iv) Organe d'exécution : pour éviter la confusion entre les structures du projet et les structures existantes, les comités d'orientation et de coordination deviennent des comités de pilotage.

B. Examen des projets d'accord de prêt et de protocole de don

2.5 Suite aux différentes observations, les projets d'Accord de prêt et de Protocole de don ont été corrigés et paraphés à l'issue des négociations. Au préalable, des précisions ont été apportées sur les points suivants :

(i) en ce qui concerne le mode d'acquisition des travaux de construction, il s'agit d'acquisition directe par un maître d'ouvrage délégué qui pourra être l'AGETIP ou toute autre agence ayant un statut comparable ;

(ii) la condition préalable relative à la preuve de l'ouverture des comptes est scindée en deux conditions ayant trait, respectivement, à l'ouverture du compte destiné à recevoir les ressources du prêt et du don et d'un compte du projet destiné à recevoir les fonds pour le fonctionnement du projet ; la contrepartie de l'état sera mobilisée au moyen d'un compte du Trésor.

2.6 Le 31 décembre 2004 a été retenu comme date de clôture du prêt.

C. Divers

2.7 Au titre des divers, la délégation sénégalaise a pris connaissance d'un projet de lettre de décaissement qui propose deux modalités de décaissement : le paiement direct et le compte spécial. Ce document sera finalisé lors de la signature de l'accord de prêt.

2.8 Comme prévu dans le rapport d'évaluation, le texte de la Note générale d'acquisition a été discuté et adopté. Ce texte sera publié dans le *Development Business* après approbation du prêt et du don du projet.

2.9 Des documents annexes qui avaient été extraits du rapport d'évaluation ont été remis à la délégation sénégalaise. Il s'agit des termes de référence du personnel du projet, de la table des matières du manuel de procédures, du tableau des SFD, de la version préliminaire du manuel des procédures du fonds de crédit et de la liste des ONG.

2.10 La délégation sénégalaise a demandé d'ajouter une 6ème région aux cinq régions ciblées par le projet. Il lui a été répondu qu'une telle addition est impossible à ce stade. Le choix des cinq régions est le résultat d'un long processus décrit dans le rapport d'évaluation du projet ; il correspond à un partage des zones avec d'autres bailleurs, dont la Banque mondiale.

3. CONCLUSION

3.1 Les deux parties se sont félicitées de la diligence avec laquelle le projet a été préparé ainsi que de l'atmosphère de compréhension et de franche collaboration qui a prévalu tout au long des négociations. Elles ont exprimé le souhait que toutes les dispositions utiles soient prises de part et d'autre pour permettre le démarrage du projet dans les meilleurs délais.

Fait à Abidjan, le 14 janvier 1999

Pour la République du Sénégal

M. Daouda DIOP
Chef de la délégation

Pour la Banque africaine de développement

M. André KOMENAN
Chef de Division p.i. OCDW.5